

le soussigné (e)

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

## ATTESTATION OBLIGATOIRE TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE D'EXCENEVEX 2021/2022

30 30 4351gHz (c)		
Père – mère – représentant (e) légal (e) de  (des) l'enfant (s)		
Adresse		
Téléphone / portable		
<ul> <li>M'engage à assurer personnellement l'accompagnement et la surveillance de mon (mes) enfant(s) jusqu'à la montée dans le véhicule lors du trajet aller, ainsi que sa (leur) prise en charge à l'arrêt dès la descente du véhicule lors du trajet de retour.</li> <li>Aucun enfant n'est autorisé à monter dans le bus en dehors des arrêts réglementaires.</li> <li>Aucun enfant ne sera confié à une personne mineure, ou à toute autre personne n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation écrite des parents.</li> </ul>		
☐ Ou / et Mandate les personnes majeures indiquées ci-dessous pour assurer l'accompagnement et / ou la prise en charge de mon (mes) enfant (s).		
M. Mme		
Adresse		
Téléphone / portable		
Lien de parenté (grands-parents, nourrice)		
M. Mme		
Adresse		
Téléphone / portable		
Lien de parenté (grands-parents, nourrice)		
M. Mme		
Adresse		
Téléphone / portable		

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Thonon Agglomération
2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Lien de parenté (grands-parents, nourrice ...) ...............................Orcier-Perrignier-Sciez-sur-Léman-Thomon-les-Bains-Veigy-Foncenex-Yvoire

M. Mme	
Adresse	
Téléphone / portable	
Lien de parenté (grands-parents, nourrice)	
Le représentant (e) légal (e) certifie l'exactitude des rens intérieur des transports scolaires.	eignements donnés et acceptent le règlement
Il est rappelé aux parents que si aucun parent ou adulte m pas autorisé à descendre.	andaté n'est présent à l'arrêt, l'enfant ne sera
En cas d'absence d'un parent ou d'une personne manda garderie périscolaire d'Excenevex où il attendra le l'accompagnateur. Ce dernier alertera Monsieur le Président du SIVU d'Excer Président de Thonon Agglomération, ainsi que le service T	parent ou une personne mandatée avec nevex / Yvoire, Messieurs les Président et Vice-
Si cette situation se produit plus de deux fois dans l'année du transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire en c	
Fait à	
Le	Signature du ou des représentants légaux

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Monsieur le Président